

COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF À L'UBS

La SEC Suisse critique les plans de démantèlement de l'UBS

L'UBS veut réduire ses coûts d'environ 2 milliards de francs par année d'ici fin 2013. Cela se traduira aussi par la suppression d'environ 3500 emplois. La SEC Suisse exige que le partenariat social soit préservé.

Comme cela a déjà été annoncé en juillet, l'UBS a donné des détails sur son plan de restructuration qui prévoit des économies de l'ordre de 2 milliards de francs par année d'ici fin 2013.

La SEC Suisse regrette ce démantèlement et particulièrement le fait qu'il touchera probablement en priorité les départements administratifs. Des réductions de personnel les avaient déjà massivement touché en 2009. A l'époque, l'UBS avait donné l'assurance que dans ces secteurs, les effectifs concordaient avec les besoins effectifs sur le long terme. La SEC Suisse est d'autant plus étonnée par l'annonce de ce nouveau démantèlement. Elle critique surtout le fait que l'UBS veut s'en tenir à un objectif bénéficiaire de 15 milliards de francs. La Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse) considère de ce fait que les 400 licenciements prévus en Suisse sont particulièrement cyniques.

Lors des deux précédentes vagues de licenciement, la SEC Suisse avait exigé de l'UBS qu'elle élabore de nouveaux modèles d'horaires de travail qui tiennent compte de la volatilité du secteur financier. Ces propositions n'ont été réalisées que dans une moindre mesure. Alors que les nouveaux modèles d'horaire de travail étaient en train de déployer leurs effets à une plus large échelle, cela a permis de réduire tout au moins partiellement les licenciements prévus dans l'agglomération zurichoise.

L'UBS a ratifié un plan social avec ses partenaires sociaux externes (SEC Suisse et Association suisse des employés de banque). Celui-ci peut atténuer la situation des personnes concernées, par exemple en prolongeant les délais de licenciement ou les mesures de recyclage des employés. Celui-ci arrive à échéance à fin 2011. Il n'est pas encore certain que les partenaires sociaux externes seront encore reconnus en tant que partenaires contractuels. Compte tenu des nouveaux programmes de licenciement, la SEC Suisse exige de l'UBS qu'elle prolonge le partenariat social qui a fait ses preuves dans l'intérêt de ses employés.

Pour toute question complémentaire Barbara Gisi, responsable de la politique en faveur des employés, tél. 079 775 66 10

Date 23 août 2011

Communiqués de presse www.secsuisse.ch/presse
